

## L'obligation alimentaire

### Pré-requis

Aucun

### Objectifs

Permettre aux professionnels de :

- mieux cerner ce que recouvre la notion d'obligation alimentaire,
- identifier les personnes concernées par cette obligation,
- connaître les modalités pour la mise en œuvre,
- étudier l'hypothèse du recours aux obligés alimentaires en présence d'une demande d'aide sociale.

### Axes essentiels

#### *Matin*

---

- La notion d'obligation alimentaire
- Les fondements de l'obligation alimentaire
- Les personnes tenues à l'obligation alimentaire
- Les conditions de sa mise en œuvre

#### *Après-midi*

---

- Comment obtenir le paiement de l'obligation alimentaire ?
  - La procédure classique
  - La procédure contentieuse : la saisine du juge aux affaires familiales
- Les cas dans lesquels on peut s'affranchir de cette obligation
- Les modalités de révision de l'obligation alimentaire
- Obligation alimentaire et aide sociale

### **Déroulé et séquençage :**

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.

### Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges

### Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.



## Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
  - La réponse aux attentes du stagiaire
  - L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

## Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les responsables de structure au sens large, et de manière générale, les personnels encadrant d'EHPAD et de structures de maintien à domicile.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

## Calendrier

**Mercredi 12 mars 2025**

## Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

## Lieu de réalisation

Association AGE91  
1 impasse du Merlon  
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

## Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.